

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt huit mai deux mille vingt et un à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Didier GUENIN, Maire.

Présents : Mrs Didier Guénin, Jean-Paul Marathon, Eric Retaud, Albert Sourflais, Bernard Gourier, Fabrice Mathey
Mmes Angélique Teillou, Sylvie Fleuret, Anita Cloud.

Excusée : Mme Béatrice Chéramy qui a donné pouvoir à Mr Didier Guénin.

Absent : Mr Gérard Saget

Mr Eric RETAUD a été désigné secrétaire de séance.

1°) Avis du conseil municipal sur le projet de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière exploitée par la Société d'Exploitation de Gournay et la création d'un casier de stockage d'amiante lié à des matériaux de construction sur le territoire de la commune de Gournay (36).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Directeur de la Société d'Exploitation de Gournay (36) a déposé auprès de la Préfecture de l'Indre :

- Une demande d'autorisation environnementale en vue de prolonger la durée d'exploitation de la carrière de Gournay et de créer un casier de stockage de déchets d'amiante lié sur le territoire de la commune de Gournay,
- Une demande de servitude d'utilité publique pour les terrains présents dans la bande d'isolement des 100 mètres autour du casier de stockage d'amiante lié sur le territoire de la commune de Gournay.

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 25 mai 2021 au 25 juin 2021 inclus à la salle des fêtes de Gournay (36).

En tant que commune limitrophe, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ces demandes et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 6 juillet 2021 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire par voie électronique du dossier de consultation présenté par SEG.

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, est appelé à voter sur les demandes formulées par la SEG :

- 7 pour
- 3 contre

La commune de Buxières d'Aillac émet un avis favorable sur les demandes de la SEG de :

- Prolonger la durée d'exploitation
- Création d'un casier de stockage de déchets d'amiante lié
- Servitude d'utilité publique pour les terrains présents dans la bande d'isolement des 100 mètres autour du casier de stockage d'amiante.

2°) Demande de subvention du Département pour le réaménagement de l'ancien presbytère en logements au titre de « une commune un logement »

Monsieur Le Maire rappelle qu'une demande de subvention FAR 2021 avait été demandée pour le réaménagement de l'ancien presbytère en 2 logements locatifs.

Après discussion avec les services du Département il s'avère que la commune peut en lieu et place obtenir une subvention plus importante au titre de l'aide « 1 commune 1 logement »

Pour l'instruction du dossier il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver cette demande ainsi que le plan de financement envisagé.

Selon l'état d'avancement du projet le coût de la réalisation s'élève à la somme de 93 131 € TTC.

Le financement proposé au Conseil est le suivant :

- sollicitation d'une subvention 1 commune 1 logement	18 000 €
- sollicitation D.E.T.R.	40 000 €
- fonds propres budget investissement	35 131 €

Il convient également au Conseil Municipal de prévoir d'ores et déjà le prix de la location qui sera à charge de chaque locataire.

Compte tenu de l'état actuel du marché et en rappelant que ces logements sont destinés à des personnes à revenus modestes qui débutent dans la vie active, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer pour chaque appartement à 400 €/mois

Après délibération le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention au titre « d'une commune – un logement » ainsi que le plan de financement proposé,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Approuve le montant du loyer à 400 € par appartement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3°) : Demande de subvention du Département pour la réfection de la Mairie et de la salle de l'ancienne école au titre du Far 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux de la Mairie, la salle du Conseil et que l'ancienne école ont besoin d'être rénovés tant au niveau peinture, qu'en éclairage aujourd'hui consommateur d'énergie (néons).

Le coût des travaux estimatif s'établit à 25 000.00 € en l'attente d'un devis plomberie.

Pour l'instruction du dossier il convient au Conseil municipal de délibérer pour choisir les prestataires, approuver la demande de subvention ainsi que le plan de financement envisagé.

Le financement proposé au Conseil est le suivant :

- Sollicitation d'une subvention FAR 2021	6 947.00 €
- Fonds propres budget investissement	18 053.00€

Après délibération le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention au titre du FAR 2021 ainsi que le plan de financement proposé,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Décide d'attribuer les travaux aux entreprises au prochain conseil municipal
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4°) : Vente du terrain cadastré B1016 – Allée des Vignes

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Mr SOPHIANA Rudy et Mlle FRANCOISE Manon d'acquérir la parcelle B1016 située Allée des Vignes, d'une contenance de 1 139 m², pour un montant de 22 780.00 € soit 20€/m² afin d'y construire une maison familiale.

Cette demande est formulée sous réserve d'obtention d'un prêt et du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'accepter la proposition de Mr SOPHIANA et Mlle FRANCOISE pour la somme de 22 780.00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à recevoir du notaire qui sera désigné ainsi que tous documents afférents à cette vente.

5°) : Vente des terrains cadastrés B1060 et B1062 – « Les Baudets »

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Mr BARBAN Théo et Mme CARREL Anaïs d'acquérir les parcelles B1060 (1a90) et B1062 (17a35) située au lieu-dit Les Baudets, d'une contenance totale de 1 925 m², pour un montant de 17 325 € afin d'y construire une maison familiale.

Cette demande est formulée sous réserve d'obtention d'un prêt et du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'accepter la proposition de Mr BARBAN et Mme CARREL pour la somme de 17 325 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à recevoir par le notaire qui sera désigné ainsi que tous documents afférents à cette vente.

6°) : DECISION MODIFICATIVE N°1 –BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits par virement pour équilibrer les comptes à l'intérieur des sections d'opération d'équipement (investissement) dans le cadre de l'éventuelle vente d'un terrain. Il propose de modifier les écritures du budget principal comme suit :

La modification serait ainsi :

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Compte 21311 Bâtiments administratifs – Op n°24		22 000.00 €
Compte 024 Produits de cessions d'immobilisation		22 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier les écritures du budget principal 2021 comme défini ci-dessus.

7°) : DECISION MODIFICATIVE N°2 –BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits par virement pour équilibrer les comptes à l'intérieur des sections d'opération d'équipement (investissement) dans le cadre de l'achat d'une bétonnière. Il propose de modifier les écritures du budget principal comme suit :

La modification serait ainsi :

	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Compte 020 Dépenses imprévues	400.00 €	
Compte 2158 Outillage technique/ opération 31		400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de modifier les écritures du budget principal 2021 comme défini ci-dessus.

8°) : MISE EN NON VALEUR – Budget assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de produits irrécouvrables émis en 2018 et 2019 par la trésorerie de La Châtre pour un montant de :

- 710.10 € concernant la redevance et la consommation assainissement dues par un redevable de la commune.

Monsieur le maire explique que malgré les efforts de poursuites ces montants ne peuvent être recouvrés :

- 1° La phase de saisie vente envoyée à l'huissier le 06/11/2020 n'a pas encore donné de résultats.
- 2° La personne, insolvable, en grande difficulté financière a quitté la commune sans laisser d'adresse.

Après en avoir délibéré, et considérant les situations exposées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder à la mise en non-valeur de la somme de

- 710.10 € sur le budget assainissement

9°) : ORANGE / REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, définit en son article 20-53, les modalités tarifaires concernant les installations d'infrastructure des télécommunications existantes sur le domaine public routier, comme suit :

- Taux du kilomètre aérien	55.05 €
- Taux du kilomètre en sous-sol.....	41.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer la redevance annuelle 2021 de Orange de la manière suivante :

- Aérien : 15, 356 km X 55.05 €	845.35 €
- Sous-sol : 0,225 km X 41.29 €.....	<u>9.29 €</u>
- TOTAL	854.64 €

10°) : Demande d'exonération du fermage 2020

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Plantureux ne s'est pas honoré de ses fermages en raison de l'état dégradé des terrains repris et qu'il souhaite une exonération totale pour la première année de fermage et non un abattement de 50% comme cela a été décidé lors d'un précédent Conseil Municipal.

Après débats le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas revenir sur la réduction de 50% attribuée à Monsieur Plantureux pour la première année de bail,
- Demande à Monsieur le Maire de l'en informer, et de lui proposer s'il conteste toujours de renoncer par écrit au fermage des terres communales attribuées par bail en date du 06 juin 2020 avec prise d'effet au 1^{er} avril 2020.

11°) : REDUCTION DE LA PLAGES HORAIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que ENEDIS après contrôle allait imposer à la commune une augmentation de puissance électrique.

Dans un légitime souci d'économie des deniers publics, Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur la nécessité de maintenir l'éclairage public la nuit, éclairage qui ne profite qu'aux quelques véhicules traversant le bourg. Une coupure de quelques heures nocturnes serait une mesure plus respectueuse de l'environnement et une manière de marquer notre lutte contre le gaspillage électrique.

Monsieur Le Maire ajoute que cette décision entre dans le projet « environnement et astronomie en Berry Sud » auquel les communes voisines de Bouesse, Jeu les Bois et Maillet ont déjà souscrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder à une coupure complète de l'éclairage public à partir de 0h00 jusqu'à 5h00 du matin.

Monsieur le Maire fera le bilan des économies réalisées au terme des 6 premiers mois de cette réduction de temps d'éclairage public.

12°) : QUESTIONS DIVERSES

- **EGLISE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le moteur de la volée de cloche. Le coût de la réparation est de 2 157.60 €.
- **EGLISE/MAIRIE** : Suite à la demande de Monsieur le curé une enceinte amplifiée avec micro UHF et pied de micro ont été acquis pour la somme de 333.38€.
- **CONTRAT EDF** : Dans le cadre des énergies ouvert à la concurrence, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un groupement d'achat d'énergie via le SDEI. Une web conférence aura lieu le 09/06/2021 pour présenter le groupement « Pole Energie Centre ». Une délibération devra être prise avant le 31/12/2021 si la commune décide d'adhérer à ce groupement.
- **Course La France en courant** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune sera traversée le 29 juillet 2021 par une épreuve de course pédestre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10